

# CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

## SEANCE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2010

Date de la convocation : 22 novembre 2010.

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents à l'exception de M. Paul DECARD et Mmes Florence GIBLARD et Catherine PERRIN.

M. François BIOT est arrivé en cours de séance.

La lecture du compte rendu de la séance du 28 octobre 2010 n'a soulevé aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a, à l'unanimité (sauf indications contraires) :

- maintenu à 11 €uros par élève la participation financière à la fête de Noël organisée par l'école Bernard Clavel d'ESPRELS,
- décidé d'associer les enfants de CHASSEY LES MONTBOZON à la séance récréative organisée le lundi 20 décembre 2010, à 14h30, à la salle des fêtes d'ESPRELS, à l'occasion de Noël, les frais étant partagés entre les deux communes,
- pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable - exercice 2009 présenté par le Syndicat intercommunal des eaux de la Bassole auquel la commune adhère (document consultable en mairie),
- concernant l'affouage 2011 :
  - validé la tableau rectificatif à la liste provisoire avec 1 ajout (suite à une erreur matérielle),
  - dressé la liste définitive avec 179 bénéficiaires,
  - maintenu le prix de la portion à 25 €uros (5 voix pour et 4 voix contre),
- précisé que M. Nicolas PLANCHON, suite à son élection en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint (28 octobre 2010), percevrait l'indemnité de fonction prévue par la délibération du 21 décembre 2009, à compter de son installation : même montant que son prédécesseur,
- suite à l'exploitation prochaine des parcelles 11 et 41 situées en forêt communale, après étude du devis d'expertise fourni par l'Office National des Forêts (cubage et classement : 3300 €uros HT), pris la décision de réaliser le

**cubage par ses propres moyens (travaux à effectuer par les garants): 8 voix pour et 1 abstention,**

(Arrivée de M. François BIOT)

- **actualisé, pour l'année 2011, les tarifs pratiqués en cas de casse ou de perte de matériel, lors de locations de la salle des fêtes, en répercutant la hausse appliquée par le fournisseur,**
- **souhaité obtenir un devis comparatif concernant le remplacement du lecteur de CD utilisé à la salle des fêtes tout en privilégiant la réparation, solution moins onéreuse,**
- **l'association Des Hommes et des Traditions d'OPPENANS ayant réitéré, pour 2011, une demande de location de la salle des fêtes à tarif réduit, à l'occasion des journées de l'éco développement, consenti à appliquer le même prix qu'en 2010 soit 75 €uros pour une utilisation de 48 heures (frais annexes - électricité et casse ou perte de matériel - en sus),**
- **sur demande de Mme Joceline BERTHOLDE, prononcé son adhésion au sein des comités consultatifs « Associations », « Voirie et assainissement » et « Cadre de vie »,**
- **fixé les conditions d'intervention de M. Alexis DECARD, chargé des opérations de déneigement des voies communales pour la viabilité hivernale 2010/2011 : déclenchement par un responsable communal, tarif horaire de 40 €uros et entretien du matériel à la charge du prestataire (la lame étant propriété de la commune),**
- **défini les conditions de vente des billes de bois (environ 10/15 stères) à façonner provenant de surplus de bûcheronnage (parcelles 22 et 10) : offre à déposer en mairie, sous pli cacheté, jusqu'au 30 décembre 2010, prix minimum de 8 €uros le stère, réception après façonnage.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 30 novembre 2010

Le Maire,

Michel RICHARD